

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 142

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Portier, M. Seitlinger, M. Meyer Habib,  
M. Bourgeaux, Mme Alexandra Martin, M. Ray, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Viry, M. Taite,  
Mme Frédérique Meunier, M. Boucard et M. Dubois

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, après la deuxième occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition de loi renforce les prérogatives du Conseil territorial de santé pour construire une réponse collective « aux objectifs prioritaires d'accès aux soins, de continuité des soins du territoire, d'équilibre territorial de l'offre de soins et les besoins de couverture territoriale en permanence des soins ».

Afin de renforcer la capacité collective à construire des solutions intégrées en matière de santé, et de déployer des réponses adaptées pour les publics en insertion et confrontés à des freins dans l'accès au soin, il est nécessaire d'associer au conseil territorial de santé les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.